



COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

CLUBS POUVANT BENEFICIER DE L'ARTICLE 45 POUR LA SAISON 2026/2027 : MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES

CLUBS	N°CLUB	NOMBRE DE MUTES	STATUT
LA BALME DE SILLINGY CS	520595	1	En attente
CHAVANOD C.O.	524474	2	En attente
COMBLOUX - MEGEVE F.C.	564884	1	En attente
CRUSEILLES F.C.	514894	1	En attente
EPAGNY METZ-TESSY A.S.	547152	1	En attente
LA FILIERE F.C.	544978	1	En attente
FILLINGES E.S.	517777	2	1 seniors et 1 U17
FOOT SUD GESSIEN	550798	2	1 U17 et 1 en attente
LANFONNET E.S.	520877	2	En attente
MARIGNIER SPORTS	515966	1	En attente
SAINT-PIERRE C.S.	509286	2	En attente
SEMINE (LA) F.C.	532205	1	En attente
VETRAZ-MONTHOUX U.S.	519731	1	U17
VILLE LA GRAND A.J.	552307	1	En attente

La désignation par le club de la ou des équipe(s) à laquelle est attribuée la mutation doit être IMPERATIVEMENT faite avant le début des compétitions.

EXAMEN DES DOSSIERS

HOUATMIA Hilmi - 2519402818

M HOUATMIA a formulé le 3 juillet 2026 une demande de changement de club de MARIGNIER SP – 515966 pour la saison 2026-2027.

Considérant que cette requête ne répond pas aux critères imposés par l'article 33c) du Statut Fédéral de l'Arbitrage, la Commission déclare M HOUTMIA, arbitre indépendant pour les saisons 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030.



Il peut toutefois prendre une licence d'arbitre dans un club situé à moins de 50 km de son domicile mais sans pouvoir le couvrir.

Il couvrira pendant les saisons 2026-2027, 2027-2028 son club formateur MARIGNIER SP.

DUCHOSAL Enoah - 2548060558

M DUCHOSAL Enoah a formulé le 3 juillet 2026 une demande de changement du club de PERRIGNIER CSL – 523487 pour la saison 2026-2027.

Considérant que cette requête ne répond pas aux critères imposés par l'article 33c) du Statut Fédéral de l'Arbitrage, la Commission déclare M DUCHOSAL Enoah, arbitre indépendant pour les saisons 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030.

Il peut toutefois prendre une licence d'arbitre dans un club situé à moins de 50 km de son domicile mais sans pouvoir le couvrir.

Il couvrira pendant les saisons 2026-2027, 2027-2028 son club formateur PERRIGNIER CSL.

MEDDOUR Khais - 2548114943

M MEDDOUR Khais a formulé auprès de la Ligue une demande de changement du club de AS THONON – 582180 pour la saison 2026-2027.

Le 10 juillet 2026, la Ligue a informé le club ASSOCIATION JEUNES ANTHY MARGENCEL – 564928 de l'opposition 8600-564928 du club quitté.

Considérant que cette requête ne répond pas aux critères imposés par l'article 33c) du Statut Fédéral de l'Arbitrage, la Commission déclare M MEDDOUR Khais, arbitre indépendant pour les saisons 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030.

Une licence a été enregistrée le 10 juillet 2026 au club ASSOCIATION JEUNES ANTHY MARGENCEL – 564928 situé à moins de 50 km de son domicile qu'il ne peut pas couvrir.

Il couvrira pendant les saisons 2026-2027, 2027-2028 son club formateur AS THONON – 582180.

DA SILVA FERREIRA Manuel – 2599860799 et LEROY Alan – 2508667082

Un courrier de M Henriques – Président de l'Association Sportive et Culturelle des Portugais de Faverges 530920 – à LEROY Alan, mentionnait que le club n'engagerait aucune équipe pour la saison 2026/2027. Le 19 août 2026, aucune équipe n'est engagée et aucune licence enregistrée. La Commission déclare que bien que le club ait le statut « actif », M DA SILVA FERREIRA Manuel et LEROY Alan sont libres et peuvent représenter un autre club.

Le Président,

La Commission précise que toute demande d'information doit être formulée OBLIGATOIREMENT par mail à district@hautesavoie-paysdegex.fff.fr ou par courrier.